

Avril 2012

N°74

Editeur resp.: Charles PAQUET



Les nouvelles d'YVOIR

LA PROVINCE DE NAMUR

À YVOIR

les 19/04 et 20/04
sur l'Île d'Yvoir



PROVINCE ET COMMUNE,
un partenariat durable

Programme sur
www.province.namur.be
Infos : 081 77 67 45



PROVINCE
de NAMUR

BIMESTRIEL d'informations communales

Couverture réalisée par S.P.W. Marcel COLET



Province et Commune : un partenariat durable

La Province de Namur et la Commune d'Yvoir célèbrent leur partenariat. Toute la population locale est conviée à prendre part à la fête, les 19 et 20 avril. Rendez-vous à tous sur l'île d'Yvoir.

C'est donc le 19 avril, à 17 heures, que les autorités provinciales et communales procéderont à la signature de la charte de partenariat qui les rassemblera autour de deux projets pour le moins importants. Le premier a trait au patrimoine local et au tourisme. Il s'agit de procéder à l'embellissement de l'Île d'Yvoir, dont le nouveau profil et les aménagements futurs feront l'objet d'une étude d'un paysagiste. Le second vise à étendre l'offre de service en matière d'accueil de l'enfant par le passage dans la commune du Bébébus, un système de garderie mobile pour les petits de 0 à 3 ans.

La cérémonie officielle prendra place sur l'Île d'Yvoir, où les stands proposés par divers services provinciaux seront, dans la foulée, inaugurés. Chaque habitant de l'entité est bien entendu convié à prendre part à l'événement qui sera fêté dignement au cours d'un cocktail

dinatoire de bonne tenue ... et en musique !

La journée du lendemain sera, dans un premier temps, consacrée aux écoles, et plus spécifiquement aux élèves fréquentant les classes de 5e et 6e années primaires. Un programme riche d'animations ludiques, mais instructives, toutes en rapport avec les missions et actions provinciales, a été concocté spécialement à leur intention. Quelques surprises ont également été prévues ...

Dès 17 heures – et jusque 20 heures –, la population dans son ensemble est conviée à prendre la place des jeunes élèves et à profiter pleinement du programme tout aussi copieux qui lui sera proposé, toujours au même endroit. Au menu : informations, animations et dégustations. Le public aura ainsi l'occasion de découvrir l'exposition « Province de Namur, biodiversifiée ! », qui dresse un état des lieux succinct de la faune, de la flore, ainsi que des écosystèmes en province de Namur et, entre autre, montre comment cette biodiversité est inscrite dans la mémoire collective au travers des noms de lieux-dits. Chacun découvrira au travers d'une série de stands que la Province est au service de l'homme, à chaque étape de sa vie.

La Commune sous la loupe

ADMINISTRATION COMMUNALE D'YVOIR – COORDONNÉES

Rue de l'Hôtel de Ville, n°1 à 5530 YVOIR
Tél. : 082/610.310 - Fax : 082/610.311
commune@yvoir.be - www.yvoir.be

**Infos bulletin communal bimestriel : Magali BOTIN 082/61.03.29
– accueil@yvoir.be - Prochaine parution : le 18 juin 2012
(articles à remettre pour le 21 mai 2012)**

PERMANENCES DU COLLEGE COMMUNAL

Vous pouvez rencontrer les membres du Collège :

la semaine de 9 à 12 heures :

- Lundi : Charles Pâquet.
- Mardi : Marcel Colet.
- Mercredi : Bernard le Hardy de Beaulieu.
- Jeudi : Dominique Deravet-Clément.
- Vendredi : Etienne Defresne.

(ou sur rendez-vous du lundi au vendredi)

le samedi matin de 10h à 11h30, selon le rôle de garde :

- M. Colet : 26/05, 07/07, 18/08
- Ch. Pâquet : 21/04, 02/06, 14/07
- E. Defresne : 28/04, 09/06, 21/07
- B. le Hardy de Beaulieu : 05/05, 16/06, 28/07
- D. Deravet-Clément : 12/05, 23/06, 04/08
- M.B. Crucifix-Grandjean, Présid. CPAS : 19/05, 30/06, 11/08

AVIS À LA POPULATION

Les bureaux de l'Administration communale seront fermés les mardi 1er mai (fête du travail), jeudi 17 mai (Ascension) et lundi 28 mai 2012 (Pentecôte).

PERMANENCES FISCALES

Le Ministère des Finances a confirmé les deux dates de permanences fiscales en vue de réaliser votre déclaration 2012 (revenus 2011). Les permanences auront lieu à l'E.P.N (Espace Public Numérique), rue du Maka, **les mardi 12 et 19 juin 2012**, à partir de 9h. N'oubliez pas de vous munir de vos documents justificatifs.

PLAINES COMMUNALES

Appel à candidatures d'étudiants et de coordinateurs

Dans le cadre des plaines d'été, l'administration communale recrute des étudiants de 16 ans et plus, détenant un brevet d'animateur de plaines de jeux (ou équivalent) ou étant en cours de formation, ou un brevet de coordinateur pour encadrer les enfants. Si vous êtes intéressé, envoyez votre CV avant le 25 avril avec dates de disponibilité et photocopie du brevet et/ou des formations suivies à : Dominique Deravet-Clément, Echevine de la Jeunesse, Administration communale d'Yvoir - Rue de l'hôtel de ville, 1 à 5530 Yvoir.
Infos : 0499/414.820



30 COMMUNES VISITÉES POUR LANCER UN DÉBAT DÉMOCRATIQUE À LA VEILLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE PROCHAIN.

YVOIR

Le dimanche 22 avril
Place de l'Hôtel de Ville

des 8h30 pour un petit déjeuner offert avant une déambulation en petit train touristique sur quelques routes de nos villages (Départ 10h Retour 11h30)



www.capasseparmacommune.be

est une plate forme de 11 associations dont le but est de motiver les Citoyens et les Pouvoirs Locaux à s'engager dans un **développement Durable, Social et Solidaire**.



La Ligue des Familles et ses partenaires ont sélectionné quelques thèmes qui suscitent des débats citoyens à Yvoir.

La plate-forme « ÇA PASSE PAR MA COMMUNE » invite les citoyens d'Yvoir, leurs élus et les candidats aux prochaines élections à aborder ces débats dans une atmosphère festive et conviviale.

Renseignements : La Ligue des Familles d'Yvoir :
M.D. MARINX Présidente : 081/41.27.91
E. LATOUR Secrétaire : 082/61.21.85

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL (EXTRAITS)

24 janvier 2012

Aménagement du territoire – Z.A.C.C. dite du « Chenois » et adoption du rapport urbanistique et environnemental (présentation du projet par l'auteur de projet par le bureau AAUM)

Le projet est présenté par les représentants du bureau d'études Sprl AAUM.

Décide d'adopter le Rapport Urbanistique et Environnemental de la Z.A.C.C. dite « du Chenois » à Yvoir et de transmettre le dossier au Fonctionnaire Délégué pour approbation par le Gouvernement wallon.

Finances – convention de collaboration à conclure pour l'exploitation de la centrale hydroélectrique installée sur le Bocq (présentation du projet par les représentants de la société SHEM)

Le projet relatif à l'installation de la microcentrale installée sur le Bocq, à proximité de la salle du Maka, avec passe à poissons, est présenté par les représentants de la société SHEM.

La convention à conclure avec la Sprl SHEM, ayant son siège social à 5530 Yvoir (Durnal), rue Thomas, 9, représentée par Monsieur Pierre Smits en vue de l'achat d'énergie électrique produite par la centrale hydroélectrique sur le Bocq, à proximité de la salle du Maka, est adoptée.

Finances – projet de mise en concurrence pour la vente de certificats verts et d'électricité verte produites par la centrale hydroélectrique installée sur le Bocq

Le projet de mise en concurrence en vue de la vente des certificats verts et d'électricité verte produite par la centrale hydroélectrique installée sur le Bocq en deux lots est adopté sur base des documents présentés.

Marchés publics – achat de la production électrique de la microcentrale installée sur le Bocq

Il est passé un marché dont le montant sur la durée du marché, à savoir jusqu'au 31 décembre 2014, s'élève approximativement à 54.000,00 € HTVA, c'est-à-dire approximativement 18.000,00 € HTVA par année, ayant pour objet 'Fournisseur intermédiaire d'électricité pour achat et vente d'électricité verte et de certificats verts produits sur le site du Hall omnisports d'Yvoir', par procédure négociée sans publicité.

Le cahier spécial des charges régissant ce marché et repris en annexe à la présente est approuvé.

Marchés publics – achat d'un véhicule électrique pour le service des travaux

Il est passé un marché dont le montant s'élève approximativement à 30.000,00 € TVAC, ayant pour objet 'Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour l'Atelier des Travaux', par procédure négociée sans publicité.

Marchés publics (marché de services) – Etude et cartographie du réseau écologique du territoire communal dans le cadre du P.C.D.N.

Il est passé un marché dont le montant s'élève approximativement à 15.500,00 € TVAC, ayant pour objet 'Etude et cartographie du réseau écologique du territoire communal dans le cadre du P.C.D.N.', par procédure négociée sans publicité.

13 FÉVRIER

Avant la séance officielle, le conseil communal procède à la

- remise de décorations dans les ordres nationaux à 4 enseignantes (Madame Sabine Lamborelle est présente et Mmes Fabienne Lengelé, Odette Finfe et Yvette Remy sont excusées)
- remise de l'insigne d'honneur de Lauréat du Travail décerné par l'Institut royal des élites à deux habitants : M. Eddy Wiame, présent et à M. Guy Gilquin, qui s'est excusé.

Deux namurois de l'année sont félicités par le conseil communal : Mme Honnay, Présidente de l'ASBL « Le Patrimoine de Godinne » et M. Vander Borgh, professeur, médecin et directeur adjoint du CHU de Mont.

Projet de vente de gré à gré des bâtiments de la ferme communale de Tricointe suite à l'appel à projet du 17 mai 2008 – convention de transaction à conclure avec les candidats acquéreurs

A R R E T E par 10 voix et 6 abstentions (Le groupe « La Relève » et M. Custinne).

La convention de transaction telle que reprise en annexe à la présente à conclure avec Monsieur Alain Stock, domicilié à 5100 Wépion, chemin du Pousseau, 47, et Monsieur Didier Delbaen, domicilié à 5530 Yvoir, Fonds d'Ahinvaux, 1, est adoptée. La décision du Conseil communal du 9 février 2009 relative à la vente de gré à gré du bâtiment communal « Ferme de Tricointe » au prix de 800.000 € est annulée.



Un crédit budgétaire de 55.000 € est inscrit à la prochaine modification budgétaire de l'exercice 2012 pour indemnisation de Messieurs Stock et Delbaen.

Présentation du projet de rénovation de la ferme communale de Tricointe par les responsables de la SA « Château Bon Baron »

Madame van der Steen et son architecte, M. Poll, présentent la société « Château Bon Baron » et leur projet de rénovation de la ferme communale de Tricointe.

Ils répondent aux différentes questions posées par les membres du Conseil communal.

Patrimoine - Vente de gré à gré des bâtiments de la ferme communale de Tricointe à la SA « Château Bon Baron » - approbation du projet d'acte

CONSTATE

Que notre délibération du 9 février 2009 décidant de procéder à la vente de gré à gré, sur base du projet retenu, du bâtiment communal « Ferme de Tricointe » avec le terrain annexe pour une superficie totale de 74 ares 25 ca, cadastrée section A n° 34y, 34z, 34x à Monsieur Alain STOCK, demeurant à 5100 Wépion, et à Monsieur Didier DELBAEN, demeurant à 5530 Yvoir, pour le prix de 800.000 €, a été annulée.

La commune décide de procéder à la vente de gré à gré du bâtiment communal « Ferme de Tricointe » avec terrain annexe pour une superficie totale de 74 ares 25 ca, cadastrée section A n° 34y, 34z, 34x, à la SA Château Bon Baron, représentée par Madame Jeanette van der Steen, demeurant à 5170 Lustin, pour le prix de 550.000 € (cinq cent cinquante mille €), tous frais à charge de l'acquéreur.

Cette vente se fait aux conditions du projet d'acte établi par Maître Dolpire, Notaire à Dinant. Ce projet est approuvé.

Les fonds à provenir de la vente seront versés au fonds de réserve extraordinaire.

Le Conseil communal souhaite rester attentif à la qualité de l'emploi qui sera développé sur ce site et il souhaite que toutes les garanties juridiques soient prises dans le cadre de cette vente de gré à gré.

CPAS

LE BÉBÉ BUS BIENTÔT SUR NOTRE TERRITOIRE



Le Bébé Bus, halte accueil itinérante pour les enfants âgés de 0 à 3 ans, se rendra sous peu à la cafétéria de la salle du Maka d'Yvoir tous les jeudis, de 9h à 16h.

Les tarifs pratiqués seront les suivants :

Pour une demi-journée : prise en charge forfaitaire de 2,5€ + 0,5€/h + 0,5€ pour la collation (facultatif), soit un total maximum de 4,5€ pour la demi-journée.

Pour une journée entière : prise en charge forfaitaire de 2,5€ + 0,5€/h + 1€ pour 2 collations (facultatif), le repas de midi étant à apporter. Ce qui donne un total maximum de 7,5€ pour la journée.

Afin d'organiser cet accueil de manière optimale, toute personne intéressée par ce projet est invitée à contacter le CPAS d'Yvoir (082/21.49.27 – Melle Céline LAMAND).

Vie associative

SOUPER DANSANT DU BOURGMESTRE

Invitation

Le Bourgmestre, les membres du Collège communal et la Présidente du CPAS d'Yvoir ont le plaisir de vous inviter au

Souper dansant

qui aura lieu le samedi **02 juin 2012**
à la Salle du Maka à YVOIR, à partir de 19h30.

MENU

Apéritif et Zakouski

≈

Surprise de saumon fumé, saumon belle vue et crevettes grises sauce Marie-Rose

≈

Cuisse de pintade farcie aux cèpes et bolets sauce aux agrumes

Gratin dauphinois et légumes

≈

Bavarois cœur de framboise

en versant la somme de 25,00 Eur/adulte et 10,00 Eur/enfant (-12 ans), au compte BE 29 001-244 67 16-64 (Actions sociales, culturelles et sportives), avant le 21 mai 2012.

Animation musicale : ZAP - MUSIC

Entrée au bal : 4,00 Eur.

Si vous ne pouvez être des nôtres, vous pouvez exprimer votre sympathie en versant une participation au compte susmentionné.

OPÉRATION 2012

Cabaret-spaghetti du Cœur au profit du Télévie 2012

Samedi 21 avril 2012
à partir de 18h00 - Salle du Maka à YVOIR

PRIX ADULTE : 12 € - PRIX ENFANT : 6 €

A PARTIR DE 18H45 : repas et spectacle en chansons, musique, contes, sketches

PROGRAMME

Le personnel communal (chants)

La Chorale du Syndicat d'Initiative « Si On Chantait »

La Fièsse au Wallon : invités surprises

Découverte de nos jeunes talents : bienvenue à tous !
(Pour information, contacter Mme Crucifix)

Ambiance musicale assurée par René Haulot, Yannick & Fabien et le groupe Fa Lambreza



Réservation souhaitée pour le 18 avril : Mme Crucifix :
082/612.258 ou 0479/853.551 –
Mme Jaspard : 082/610.319 ou 0496/141.632 – Melle Botin :
082/610.310 ou accueil@yvoir.be

Si vous êtes empêchés, un don peut être versé sur le compte BE 44 0000 0001-4245 (BIC : BPOTBEB1) du FNRS/Télévie avec la mention « Don pour animation 163-Mme GRANDJEAN » ainsi que vos coordonnées complètes. Tout don de 40€ ou plus vous donnera droit à une attestation d'exonération fiscale qui vous sera envoyée en Février-Mars 2013 par le FNRS.

LES COLIS DU CŒUR

Aidons les Colis du Coeur dans leurs missions d'aide aux plus défavorisés. L'association des Colis du Coeur oeuvre en faveur des plus déshérités de notre commune. Elle est attentive à certaines familles en situation de plus ou moins grande précarité. Elle intervient sous la forme de colis alimentaires distribués mensuellement, et ce, tout au long de l'année. Elle organise aussi des tournées hebdomadaires pour distribuer des invendus de certaines de nos épiceries et boulangeries locales.

Pour fonctionner, elle reçoit des dons privés ou associatifs. Mais aujourd'hui, elle lance un appel tout à fait particulier pour venir en aide à une famille monoparentale qui compte de nombreux enfants en bas âge. Cette famille est absolument démunie de presque tout au niveau mobilier. Les Colis du Coeur sont en train d'équiper son intérieur pour qu'elle dispose d'un minimum décent. Pour ce faire, ils doivent investir dans certains achats plus onéreux. Ceux-ci pourraient s'avérer impossibles si l'association ne recevait pas un petit coup de pouce financier de la part de généreux donateurs. C'est pourquoi elle lance maintenant un SOS pour avoir les moyens de réaliser ce projet spécifique.

Tout don peut être versé sur le compte **310-0359339-40** de la Saint-Vincent de Paul de Bruxelles qui le lui rétrocèdera pour autant que l'on inscrive la mention suivante "**pour SVP Les Colis du Coeur d'Yvoir**". Pour un don de 40 € minimum, le donateur recevra une attestation fiscale. C'est urgent.

Au nom des Colis du Coeur, merci d'avance. Pour tous renseignements (0473/42.05.41).

DEUX HABITANTS DE L'ENTITÉ NOMINÉS « NAMUROIS DE L'ANNÉE 2011 »

C'est avec émotion et fierté que nous avons assisté ce 24 janvier dernier à la cérémonie de présentation des 12 Namurois de l'année 2011. Cette manifestation organisée depuis plus de 20 ans par la revue « Confluent » et l'ASBL « La vie namuroise » avec le soutien du palais provincial et du Gouverneur, met chaque année à l'honneur plusieurs personnes passionnées de vivre, de réussir et de se donner aux autres. Sous les applaudissements des quelques 200 personnes présentes dans le chapiteau installé dans la cour du palais provincial, deux de nos concitoyens ont reçu une des 12 sculptures en bronze créées spécialement pour l'occasion par l'artiste Guy Leclercq.

Madame Céline Honnay-Culot, de Godinne, a été élue « Namuroise de l'année 2011 pour le secteur Patrimoine ». Céline Honnay est la fondatrice et la présidente de l'ASBL « Le Patrimoine de Godinne » depuis sa création en 1978 à la demande des autorités communales après la fusion des communes. Cette ASBL a pour mission de gérer le site de la Vieille Ferme, classé en 1959. Cet ensemble architectural remarquable regroupe autour de sa grande cour carrée : la Grange

qui accueille des expositions, des événements privés et ceux des associations locales ; la bibliothèque communale, soutenue par l'ASBL jusqu'à sa reconnaissance par la Communauté française en 2001 ; la forge qui est occasionnellement remise en activité sous la vigilance de l'ASBL ; le musée archéologique, équipé, géré et animé par l'ASBL (et sa Présidente, passionnée de préhistoire et d'histoire locale) ; enfin, le corps de logis qui devrait être restauré prochainement (un des souhaits les plus chers de la Présidente).

Au fil des ans, Céline Honnay et son équipe ont converti ce site en un lieu incontournable et en ont fait un véritable acteur de la vie culturelle et associative d'Yvoir. Elle y mène une activité culturelle de qualité avec pour objectif de susciter la découverte des richesses, des talents, des savoir-faire et des artistes locaux. En 2011, la Vieille Ferme fêtait ses 30 ans et pour l'occasion, l'ASBL avait mis les petits plats dans les grands en organisant quatre temps forts afin de marquer plus que jamais sa volonté de viser la qualité et la proximité des artistes, des artisans et des personnalités présentées.

En désignant Céline Honnay « Namuroise de l'année 2011 » pour le secteur patrimoine ce 24 janvier, le jury a voulu saluer l'énergie avec laquelle la fondatrice de l'ASBL a gardé le cap pour donner à cette Vieille Ferme l'allant d'une jeune trentenaire dynamique, accueillante et chaleureuse ...

Thierry Vander Borgh, habitant Mont-Godinne, est le médecin de NARILIS, qui a été élu « Namurois de l'année 2011 pour le secteur Sciences ». NARILIS est l'initiative de trois scientifiques : Thierry Vander Borgh, médecin, Stéphane Lucas, physicien et Carine Michiels, biologiste. Ce trio namurois s'efforce d'unir les compétences de plusieurs centaines de chercheurs en tissant un maillage de collaborations entre l'université et l'hôpital et en mutualisant des disciplines aussi divergentes que les mathématiques, l'informatique, les sciences du vivant et le droit. Ils cherchent à mieux comprendre le fonctionnement du corps en conditions pathologiques, à améliorer la qualité des soins et des politiques de santé, à modéliser l'imagerie médicale et l'évolution des organismes et à interpréter les réactions humaines au stress de la maladie et de l'environnement. La proximité entre les Facultés universitaires de Namur et le CHU de Mont-Godinne a permis de travailler ensemble en recherche et de concilier la dynamique du privé avec le savoir universitaire.

En désignant NARILIS « Namurois de l'année 2011 » pour le secteur Sciences ce 24 janvier, le jury a voulu soutenir les efforts de ces scientifiques et médecins qui relèvent le défi de rassembler des compétences pluridisciplinaires pour mieux comprendre le fonctionnement du corps en conditions pathologiques et améliorer la qualité des soins et des politiques de santé...



Nos deux concitoyens ont été félicités et remerciés de vive voix lors de la séance du Conseil communal du mois de février. Encore bravo à vous et surtout, bonne continuation.

Dominique Deravet-Clement, Echevine



INVITATION AU VOYAGE 2012 : LE VAL DE LOIRE

Peu de régions de France ont autant été marquées par la royauté que la vallée de la Loire. Au gré de leurs guerres, de leurs chasses ou de leurs amours, les rois de France, fuyant Paris et ses complots, la cours et ses intrigues ont toujours trouvé dans cette paresseuse vallée, le havre de paix qu'ils recherchaient. Ils nous laissent en héritage d'innombrables châteaux qui sont autant de témoignages de cette turbulente époque. Bien entendu, nous ne ferons pas que des châteaux, à côté des demeures royales, le Val de Loire est aussi une splendide région viticole et un remarquable terroir de gastronomie. Ce voyage sera donc placé sous le double signe de l'Histoire et de la bonne chair.



Programme

Premier jour : 6H00, départ du parking des cliniques de Mont.

- Arrêt petit-déjeuner à Assewilliers.
- Repas de midi (libre) à Vendôme.
- Visite et dégustation aux caves de Vouvray.
- Installation à l'hôtel.
- Repas du soir (inclus).

Deuxième jour : Visite du château d'Amboise.

- Découverte du site troglodytique de la Magnanerie.
- Repas de midi (inclus) à Loches.
- Promenade digestive et médiévale à Loches.
- Visite du château de Cheverny.
- Repas du terroir » (inclus) à "La Cave aux Fouées".
- Spectacle nocturne au château d'Amboise : "A la Cour du Roy".

Troisième jour : Visite (avec audio-guide) du château de Chambord.

- Repas de midi à Blois (inclus).
- Début du trajet retour.
- Arrêt repas du soir à Assewilliers.
- Retour à notre point de départ en soirée.

Dates des voyages

- Le premier voyage aura lieu du 06 au 08 juillet.
- Le second voyage aura lieu du 27 au 29 juillet.
- Le troisième voyage aura lieu du vendredi 31 août au 02 septembre.

Hébergement

Chambres pour 2 ou 3 personnes, toilette, lavabo et douche séparés dans chaque chambre, télévision, ascenseur. Toutes les chambres ont la même configuration, un grand lit bas et un lit d'une personne superposé.

Inclus / Pas inclus

Le voyage comprend : Le transport en car, les nuitées à l'hôtel ainsi que les petits-déjeuners des 2e et 3e jours, toutes les visites et dégustation, les restaurants des 1er et 2e soirs ainsi que les restaurants du 2e et 3e jour à midi, les pourboires des guides locaux et du chauffeur.

Il vous reste à prévoir : Le petit-déjeuner du 1er jour (possibilité de pique-nique) et le repas de midi du 1er jour (idem), vos boissons, vos achats personnels,...et c'est tout.

Prix

Prix/p sur base d'une chambre double (2 adultes)236 €
 Prix/p sur base d'une chambre triple (3 adultes)219 €

Prix pour **1** enfant (jusqu'à 12 ans) partageant la chambre de 1 adulte ou "ado"188 €
 Prix par enfant pour **2** enfants (jusqu'à 12 ans) partageant la chambre d' 1 adulte ou ado162 €
 Prix pour **1** enfant (jusqu'à 12 ans) partageant la chambre de **2** adultes ou **2** "ados"136 €
 Supplément single40 €
 Prix « Ados » : **20% de réduction** (13-18 ans)

REM : Les habitués constateront une différence de prix avec le voyage 2011. Cette différence s'explique d'une part par le fait que la France est sensiblement plus chère que l'Allemagne au niveau hôtelier, d'autre part, parce qu'un restaurant supplémentaire (le 2e jour à midi) est inclus dans le prix de base et enfin parce que nous visiterons plus de sites payants (châteaux).

Pour s'inscrire

Etienne Defresne, rue du Centre, 66 B-5530 Mont-Godinne (Yvoir).
 Tél & Fax : 081/41.24.44 - G.S.M. : 0473/42.22.60 - e-mail : etienedefresne@hotmail.com

N° de compte : 001-5792729-62 de l'asbl « les voyages de la commune d'Yvoir ». **Seul votre paiement aura valeur d'inscription !!!**

Annulation

Jusqu'au 29 juin (20 juillet) (24 août) : remboursement intégral.
 Jusqu'au 04 juillet (25 juillet) (29 août) : remboursement de la moitié.
 La veille du départ ou le jour même : pas de remboursement.

GOÛTER DES SENIORS

Le Bourgmestre vous propose de venir passer quelques heures, dans une ambiance chaleureuse et conviviale, en dégustant quelques morceaux de tartes et tasses de café ... ou autre chose de plus vivifiant!

Le dimanche 24 juin 2012 à 15h au Hall Omnisports du Maka

Vous pourrez y pousser la chansonnette ou danser ... Grâce à l'aimable collaboration de Bernard et Marylène Deravet qui animeront cette après-midi de rencontre avec tous les succès préférés des seniors ! Réservations au 082/61.03.10

« FÊTE DU VILLAGE » DE GODINNE LES 12 ET 13 MAI 2012

Samedi 12

**A la Vieille Ferme de GODINNE
 15 h FESTIVAL "GODIFEST"**

So Mary - Les Poids Plumes - Lucy Natic - Travel Minds - The Last Row - The Red Flowers - Rockin & Drinkin guys

Entrée gratuite

Dimanche 13

Local Kayak - Espace 27

8 à 11 h Petit déjeuner (5 € - 2,5 €)

8 h 30 Marché aux plantes - Brocante - jeux d'extérieur & articles de jardin

12 h Apéritif musical offert par le G.A.G.M.

14 h Concours de pêche - Démonstration kayaks - Animations petits enfants - Concours bateaux en papier - Démonstrations sauvetage - Animations musicales au bord de l'eau

Bar et Petite Restauration - Réservation du petit-déjeuner à la librairie et à la boulangerie.

Une organisation du G.A.G.M. (Groupement associatif Godinne S/Meuse) Asbl, Sentier de Mariencourt, 3 à 5530-GODINNE



Journée des églises ouvertes

Dimanche 3 juin 2012

MONT, rue du Centre **Eglise St-Charles**

Vernissage de l'exposition permanente Pierre DEFOUX, céramiste. A 12h, après la grand-messe. Gratuit.

Info : Etienne DEFRESNE, Echevin, au 081/41.24.44 ou etiennedefresne@hotmail.com



YVOIR, rue Tachet des Combes **Eglise St-Eloi**

1. Exposition d'icônes de M. Fortemps (icônes sur cimaises et travail de l'artiste sur place). De 10 à 18h. Gratuit.
2. Concert de cors de chasse « Les Veneurs de la Meuse » à 19h. PAF 2 € (gratuit jusqu'à 12 ans).

Info : Etienne DEFRESNE, Echevin, au 081/41.24.44 ou etiennedefresne@hotmail.com

GODINNE, rue du Prieuré **Eglise St-Pierre**

1. Visite guidée de l'église à 14h et 16h. Gratuit.
Infos : Franz HONNAY, tel 082/61.25.33.
2. Expo « Jigé : Sur les traces namuroises d'un artiste wallon », à la grange de la Vieille Ferme, en face de l'église, de 14h30 à 17h30 (également les 2, 9 et 10 juin). Gratuit.
Infos : Mme Céline HONNAY, tel 0498/37.17.45
3. Exposition « Les animaux et les hommes en Haute-Meuse Préhistorique » au musée Archéologique de Godinne, situé au Centre culturel "La Vieille Ferme". Heure : 14h30/16h30 (entrée libre)

Info : Le Patrimoine de Godinne asbl : 0498/37.17.45 - 0474/33.26.22 – lavieilleferme@yvoir.be



SPONTIN, rue du Bouchat **Eglise St-Georges**

1. Eucharistie festive à 09h45
2. Visite guidée de l'église – séances de projection – expo d'objets d'art sacré (+ bar). De 11 à 18h. Gratuit.
3. Concert à 15h "Musique religieuse d'Orient et d'Occident" donné par les Choeurs Ellipse et Spivaïmo de Dinant et l'ensemble vocal Rainbow voices. Gratuit.

Info : Roger HUBY, tel. 083/699.565 – roger.huby@edpnet.be



Culture



L'EXPOSITION 2012 AU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE GODINNE

« Les animaux et les hommes en Haute-Meuse préhistorique »

Partez à la découverte des vestiges osseux d'animaux de la Préhistoire et celle des armes et outils ayant été utilisés par nos lointains ancêtres, nomades ou sédentaires en bassin mosan !

L'exposition 2011 a révélé les sites préhistoriques de l'entité d'Yvoir. Les silex (vieux de 12 000 ans pour certains d'entre eux) ont révélé les industries de la Préhistoire.

Cette année 2012, l'exposition présente les animaux que les hommes ont côtoyés en Haute-Meuse, qu'ils ont poursuivis à la chasse ou desquels ils ont subi les attaques.

Citons des crânes de **Rhinocéros laineux**, d'**Hyène** et d'**Ours des cavernes**, des bois de **Renne** et de **Cerf**, de nombreux vestiges de **Mammouth**. Les petits mammifères sauvages et les premiers animaux domestiqués complètent le bestiaire préhistorique.

Sagaie, propulseur, arc et flèches, outils de pierre (utilisés pour la boucherie et le travail des peaux) accompagnent les vestiges osseux animaux.

L'exposition est enrichie par le prêt de matériel venant de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Bruxelles, du Musée Archéologique de Namur, du Musée du Malgré-Tout à Treignes, du Musée Scladina à Sclayn, du Musée de Ramioul et par des collections privées.

Ouverture de 14h30 à 16h30 (entrée libre).

- en mai : les 6, 8, 9, 13 et 20.
- toute la saison 2012 : les 3 premiers dimanches des mois de mai à octobre inclus.
- lors des expositions ponctuelles se tenant à la Grange du Centre culturel (musée ouvert de 14h30 à 16h30).

Groupes scolaires chaleureusement invités !

Infos : www.yvoir.be > musée centre culturel ; lavieilleferme@yvoir.be; 0498/37.17.45 ; 0479/33.26.22

Adresse : **Musée de la Haute-Meuse préhistorique**, Centre culturel La Vieille Ferme rue du Prieuré à 5530 Godinne



EXPOSITION

"De Joseph Gillain à Jijé ... Sur les traces namuroises d'un artiste wallon"

Personnalité foisonnante, homme modeste et généreux, Joseph Gillain est un artiste wallon aux multiples talents. Mais son œuvre magistrale de « bédéiste » éclipse, aujourd'hui, ses réalisations de sculpteur, peintre, graveur, dinandier ou encore inventeur.

L'exposition nous les révèle au travers des étapes de sa formation et par des documents originaux : cahiers wallons, albums BD (Jean Valhardi, Spirou et Fantasio, Baden Powell, Jerry Spring, Tanguy et Laverdure) ...



Où ? Grange du Centre culturel "La Vieille Ferme", rue du Prieuré 1, 5530 Godinne.

Quand ? Les vendredis, samedis et dimanches du 2 au 17 juin 2012, de 14h30 à 17h30 (entrée libre).

Possibilité d'ouverture spéciale pour groupes scolaires.

Infos ? Le Patrimoine de Godinne asbl : 0498/37.17.45 lavieilleferme@yvoir.be - www.yvoir.be (agenda)

Une exposition du Service du Patrimoine culturel de la Province de Namur, en collaboration avec l'asbl « Le Patrimoine de Godinne ».



Police

Police

Avec la belle saison, reviennent les activités de plein air. Aussi permettez-moi d'attirer votre attention sur certains points du règlement général de police qui veillent au respect de la qualité de vie de chacun et qui ont un peu plus de pertinence dès que les promenades, le jardinage, bref les activités de plein air sont de nouveau d'actualité.

Entretien des propriétés



Art 11. Le bon état des terrains non bâtis ainsi que des parties non bâties des propriétés, doit être assuré en tout temps, ce qui comporte le soin de veiller à ce que la végétation qui y pousse ne menace pas la propreté ni la sécurité publique. Les

herbes doivent être fauchées au minimum deux fois par an, dont une fois avant le premier juillet.

Tout terrain, situé en zone d'habitat ou en zone d'habitat à caractère rural, devra être entretenu de manière telle qu'il ne constitue en rien un désagrément pour les propriétaires des parcelles voisines.

Tout terrain bâti ou à bâtir doit être entretenu de manière à ne pouvoir nuire en rien aux parcelles voisines par la présence et la prolifération d'orties, de ronces, plus généralement de mauvaises herbes, mais aussi de déchets et détritus de toutes sortes, sacs poubelles,...

Propreté publique

Art 15 Les personnes physiques ou morales ... veilleront à ce que les sacs ou récipients contenant ces immondices ne puissent être la source de nuisances ni de souillures, et qu'ils ne puissent attirer les animaux.



Lorsque la collecte a lieu le matin, les sacs ou récipients seront déposés la veille de la collecte après 18.00 heures ou le jour même de la collecte, avant le passage du camion.

Lorsque la collecte est effectuée en soirée, les sacs et récipients seront déposés le jour même, après 18.00 heures et avant le passage du camion de collecte.

Feu et fumées

Art 113 §1. La destruction par combustion de tout déchet est interdite, à l'exclusion des déchets végétaux secs provenant de l'entretien des jardins, de déboisement ou défrichage de terrains, d'activités professionnelles agricoles ou forestières conformément aux Codes Rural et Forestier.

§2 Il est interdit d'incommoder de manière intempestive le voisinage par des fumées, odeurs ou émanations quelconques, ainsi que par des poussières ou projectiles de toute nature.

§3. Les feux peuvent être allumés de 08.00 heures à 11.00 heures et de 14.00 heures à 20.00 heures. Les feux sont interdits les dimanche et jours fériés.

Art 114 Les feux allumés en plein air doivent être situés à plus de 100 mètres des habitations, édifices, bruyères, vergers, plantations, haies, meules, tas de grains, paille, foin, fourrage ou tout autre dépôt de matériaux inflammables ou combustibles ; à plus de 25 mètres des bois et forêts.



Art 18 Sans préjudice de l'alinéa 1er, les barbecues sont autorisés dans les jardins privés ainsi que dans les endroits publics prévus à cet effet. Ils sont soumis à autorisation du Bourgmestre pour les braderies, brochantes, kermesses, fêtes diverses.

Tranquillité publique

Art 55 §4. Il est interdit d'utiliser des tondeuses, scies circulaires, tronçonneuses et autres engins bruyants, actionnés par un moteur, de quelque nature que ce soit, électrique, à explosion ou à combustion interne, sur tout le territoire de la zone de police Haute Meuse, en semaine de 22.00 heures à 07.00 heures et les dimanche et jours fériés toute la journée. Cette disposition n'est pas applicable aux tondeuses munies d'un dispositif d'insonorisation et aux engins utilisés par les agriculteurs dans l'exercice de leur profession. Le particulier qui coupe le bois est autorisé à utiliser sa tronçonneuse les dimanche et jours fériés à condition qu'il se trouve à plus de 500 mètres d'habitations.

Les animaux

Art 71. §1. En ce qui concerne les chiens, il est interdit de les laisser circuler sur la voie publique et dans les lieux publics sans qu'ils soient tenus en laisse.

Art 72. Tout chien reconnu ou réputé comme « dangereux » est tenu de porter une muselière sur l'espace public, à moins que leur propriétaire soit porteur d'une attestation de réussite au test de comportement social.



Est considéré comme dangereux, le chien montrant ou ayant montré une agressivité pouvant présenter un danger pour l'intégrité des personnes, ainsi que pour la sécurité des biens.

Art 75. Toute personne, propriétaire d'un animal ou ayant celui-ci sous sa garde, est tenue, en cas de déjections de l'animal, de ramasser celles-ci et de nettoyer l'endroit souillé.

B. DEHON
Commissaire divisionnaire
Chef de corps

Environnement

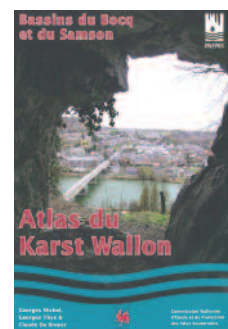
SITES KARSTIQUES ET EAUX SOUTERRAINES : SEMAINE DE SENSIBILISATION À YVOIR DU 8 AU 13 MAI 2012

La densité des phénomènes karstiques est très élevée sur le territoire d'Yvoir. Sous le label « karst », on regroupe un ensemble de phénomènes liés à la dissolution du calcaire par les eaux. Au cours du temps, les ruisseaux et l'eau de ruissellement, en s'infiltrant sous terre, ont ainsi progressivement élargi les fissures de la roche pouvant mener par endroit à la formation de réseaux de cavités et à la disparition totale du réseau hydrographique de surface au profit des circulations d'eaux souterraines. Ces sites souterrains comprenant des grottes, des abris sous roches, des chantoirs, de grosses résurgences et autres « trous » forment un milieu riche et souvent très mal connus.



La publication par le Service Public de Wallonie (SPW) et la Commission wallonne d'étude et de Protection des Sites Souterrains (CWEPSS) d'un **nouvel Atlas du Karst wallon** dédié aux bassins du Bocq et du Samson était une belle occasion de combler cette lacune.

Le Contrat de Rivière de la Haute-Meuse (CRHM) en étroite collaboration avec la CWEPSS, le PCDN de la Commune d'Yvoir et le Groupe Sentiers organise du 08 au 13 mai 2012 à Yvoir diverses animations : conférence, exposition, balade guidée, initiation à la spéléo.



Au programme :

- **Lundi 7 mai à 19H**, à la Vieille Ferme de Godinne, inauguration de l'exposition "La découverte des sites karstiques du Bassin Bocq-Samson", suivie à 20H d'une conférence "A la découverte du monde souterrain. Mystères et richesses du sous-sol à Yvoir" (accès gratuit).
- **Mardi 8 mai (14H à 17H30) et mercredi 9 mai (14H à 20H)**, Vieille Ferme de Godinne, l'exposition est accessible en entrée libre. Possibilité pour les écoles d'organiser des visites guidées les mardi 8, mercredi 9 et jeudi 10 mai (renseignements et inscriptions : Service Urbanisme de la Commune: 082/61.03.73 ou 082/61.03.25 ou urbanisme@yvoir.be)



- **Samedi 12 mai à 14H**, à la Ferme de Tricoïnte, promenade thématique guidée "Des chantoirs de Tricoïnte aux abris sous roche du Bocq" – participation gratuite – durée : 3 heures, prévoir des chaussures de marche. La promenade n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.
- **Dimanche 13 mai à 14H**, aux Instituts du Sacré-Coeur (rue du Redeau à Yvoir – Centre Croix-Rouge) : départ d'une initiation à la spéléologie. Le nombre de participants est limité. Une assurance accident sera souscrite pour chaque participant. Participation gratuite MAIS inscription préalable obligatoire (date limite d'inscription: le jeudi 10 mai) – Inscriptions : Service Urbanisme de la Commune 082/61.03.73 ou 082/61.03.25 ou urbanisme@yvoir.be

POTAGER PARTAGÉ À YVOIR

Le GAL Haute-Meuse, la Commune d'Yvoir, le CPAS d'Yvoir et le Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de la Croix-Rouge ont le plaisir de vous faire part du lancement de deux projets de potagers partagés à Yvoir.

Ces jardins vous permettront, si vous le souhaitez, de venir cultiver des légumes locaux et de saison ou des fleurs dans une optique de respect de l'environnement et de développement durable, le tout dans une ambiance conviviale.



Ces deux potagers seront situés :

- À Evrehailles : Rue Sauvegarde (derrière l'école maternelle)
- Au Centre d'accueil « Le Bocq » de la Croix-Rouge : Rue du Redeau, 70

Vous êtes intéressés et désirez recevoir plus d'informations sur ce projet ?

Prenez contact avec :

- Pour le site d'Evrehailles : Mme Céline LAMAND - Service de Réinsertion Professionnelle -CPAS d'Yvoir - Tel.: 082/21.49.27 - celine.lamand@yvoir.be
- Centre d'accueil « Le Bocq »: M. Marco MURINNI – 082/61.03.88 – marco.murinni@redcross-fr.be
- GAL H-M : Mme Evelyn Skelton, chargée de mission agriculture et environnement - 082/22.30.55- evelyn.skelton@hautemeuse.org.



LES ABEILLES EN DANGER DANS NOTRE COMMUNE !

La situation des abeilles dans notre commune est CATASTROPHIQUE !! Les pertes sont énormes dans les ruches de

nos apiculteurs.

Plusieurs d'entre eux ont perdu l'entièreté de leurs colonies, du jamais vu ...

Mon but n'est pas ici de tenter de chercher les causes de ce phénomène mais de vous convaincre, dans la mesure de vos moyens, de ne pas participer à cette inquiétante disparition. Dois-je rappeler leur rôle écologique et leur indispensable nécessité pour la survie de l'Homme?

Près de 40 % de notre alimentation (fruits, légumes, oléagineux, nourriture du bétail, etc.) dépend exclusivement de l'action fécondatrice des abeilles.

Commencera bientôt la période dite de l'essaimage durant laquelle la moitié d'une colonie surpeuplée d'abeilles va quitter la ruche « mère » pour partir à la recherche d'un nouvel endroit pour s'installer. C'est à ce moment qu'elles pourraient s'arrêter chez vous. Si c'est le cas, de grâce évitez à tout prix leur destruction.

Si l'essaï est visible : une « grosse grappe d'abeilles » pendue à un arbre; accrochée à un piquet, appelez sans tarder un apiculteur qui se fera un plaisir de venir le cueillir.

Spontin - Fred MARTIN - 0486/52.21.34
Godinne - Yvon MEIS - 0494/47.01.57
ou Xavier PIRSON - 0497/16.73.67
Evrehailles - Freddy LASCHET - 082/61.19.05

Yvoir - Christophe GALET - 082/22.91.29 - 0477/60.50.35

Mont - Jean-Marie STREIGNARD – STUPP - 0497/27.05.69

Si l'essaï est dans un mur, un trou dans le sol, une ancienne cheminée, soyez patients, elles ne sont sans doute que de passage quelques jours. Si elles s'installent chez vous définitivement, demandez-vous, peut-être, s'il ne serait pas possible de vivre ensemble !

Elles ne sont pas agressives, ce ne sont pas des guêpes, elles ne vous dérangeront pas non plus à table. Evitez juste de venir gesticuler en face du trou d'envol et de leur faire peur !

Pour votre hospitalité, elles vous remercieront en vous offrant, grâce à leur travail, une meilleure récolte de fruits !

Sachez enfin que si vous appelez les pompiers, ils n'auront peut-être pas d'autre choix et ce bien malgré eux, si l'essaï est inaccessible, que de les détruire (entre 10 000 et 60 000 individus exterminés).

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter au 0477/60.50.35 ou contactez Carine Pallant, Service environnement, 082/61.03.73 – environnement@yvoir.be

Christophe Galet

RÉSEAU COMMUNAL DE MOBILITÉ DOUCE À YVOIR

La Commune d'Yvoir a été retenue par la Région Wallonne comme commune-pilote pour l'établissement d'un réseau communal de mobilité douce à partir des anciens sentiers vicinaux. Ce projet de réseau est le résultat conjoint du travail d'inventaire de terrain réalisé par une trentaine de bénévoles du groupe Sentiers d'Yvoir, de la cartographie réalisée par Sentiers.be, des suggestions exprimées, lors de réunions de village, par une centaine d'habitants, et enfin d'une concertation étroite avec le Service des Travaux de la Commune et son conseiller en Mobilité.



Ce réseau doit faciliter les liaisons «piétons et vélos» à l'intérieur et entre les villages. Il va maintenant être soumis pour approbation au Collège et au Conseil Communal d'Yvoir.



Le groupe Sentiers est heureux d'inviter toutes les personnes intéressées, à **une réunion de présentation du Réseau Communal de Mobilité Douce d'Yvoir.**

Cette réunion sera aussi l'occasion de discuter tous ensemble de la préparation de l'opération **«Rendez-Vous sur les Sentiers 2012»** (plus d'infos sur www.sentiers.be).

Quand ? Le mercredi 25 avril 2012 à 20H.

Où ? Au 1er étage du complexe du Maka, ruelle du Maka à 5530 Yvoir.

Infos ? Patrick Evrard - groupe Sentiers d'Yvoir (082/61.23.40 ou 0479/10.44.25).



NETTOYAGE DES COURS D'EAU PAR LES OUVRIERS DU PROJET WALLO'NET III

Participation de 7 communes au projet dont Yvoir

Une équipe « tournante » de 3 ouvriers, engagés par le Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) depuis le 01 août 2011, est mise à disposition des services travaux pour le ramassage des déchets anthropiques situés dans le lit et le long des berges des cours d'eau, des chemins de halage, des étangs, des zones humides et des sites karstiques. La durée du projet est fixée à 2 ans.

Nettoyage, sensibilisation...et sanctions

A ce jour 1528 sacs poubelles, soit un poids total estimé à **35 tonnes de déchets** (sacs en plastique, canettes, bâches agricoles, bouteilles, bidons et emballages divers) ont été récoltés sur les 7 communes.

Malheureusement, il est fréquent que des sites nettoyés par les ouvriers soient à nouveau souillés après leur passage. Il s'agit d'une situation inadmissible. Un appel à la civilité de chacun est donc lancé pour un meilleur respect de notre cadre de vie.

A défaut, des moyens de répression pourront être appliqués notamment sur base d'un décret du Gouvernement wallon visant à lutter efficacement contre les délits environnementaux. Des amendes administratives pourront en effet être dressées par des personnes assermentées (policiers, agents du DNF, agents constatateurs). Ces amendes sanctionnent directement les incivilités environnementales qui, par leur répétition, empoisonnent la vie des citoyens.

Les dossiers pourront ensuite être transmis par cet agent assermenté au fonctionnaire sanctionnateur de la Province de Namur, dont le rôle est de sanctionner ces incivilités. Celui-ci, après analyse du dossier, sera habilité à infliger des amendes administratives pouvant d'élever de 50 € à 100.000 €.

UN POINT SUR L'ÉNERGIE ...

Isolation 2012 : Au revoir les réductions fiscales... Bonjour les écopacks !

Grâce aux réductions fiscales visant à encourager les travaux d'amélioration de performance énergétique, 2011 a vu fleurir bon nombre de projets d'investissements chez les particuliers. Il est vrai que ces cadeaux du gouvernement fédéral étaient plus qu'intéressants ... Toutefois, toutes les bonnes choses ayant une fin, l'arrivée de 2012

verra disparaître ces fameux avantages ...

Consciente de l'importance de continuer à promouvoir les économies d'énergie, la Wallonie reprend le flambeau et lance les écopacks, avec un budget de 200 millions d'euros pour les 3 ans à venir !

Si vous pensiez donc avoir raté le coche avec les réductions fiscales, rassurez-vous, une deuxième chance vous est donnée de réduire significativement vos factures énergétiques et de « confortabiliser » votre petit chez vous à moindre frais !

Un écopack ? Qu'est-ce que c'est ? Comment cela marche-t-il ?

Les écopacks sont des « offres spéciales » composées d'un prêt à 0% et de primes diverses, dépendant du type de travaux réalisés. En fonction des revenus, l'emprunt peut aller de 2 500 à 30 000 € et être remboursé en 3 à 5 ans.

Contrairement aux primes précédentes, celles-ci ne seront plus versées mais déduites directement des sommes empruntées. Vous n'aurez donc plus à avancer l'argent qui vous sera remboursé, ni à vous tracasser pour les formalités administratives !

Les écopacks se présentent sous 2 formes :

- Bouquet A : Il doit contenir au minimum, pour pouvoir en bénéficier :
 - Obligatoirement : un « travail de performance énergétique » : isolation thermique du toit, des murs, des sols, remplacement de châssis ou de vitrages, installation d'une chaudière à condensation ou à biomasse, pompe à chaleur.
 - Au choix : soit un « travail induit » : assèchement des murs, tubage de cheminée, remplacement des sols ; soit un « travail économiseur d'énergie » : audit, thermostat, vannes thermostatiques ; soit un « travail pour la production d'énergie renouvelable » : capteurs solaires, panneaux photovoltaïques, co-génération.
- Bouquet B : surprime possible. Il doit contenir au minimum, pour pouvoir en bénéficier :
 - Deux « travaux de performance énergétique » : isolation thermique du toit, des murs, des sols, remplacement de châssis ou de vitrages, installation d'une chaudière à condensation ou à biomasse, pompe à chaleur.

Les écopacks ne seront disponibles qu'à partir du 1er mai 2012, toutefois, pour tout renseignement, une centrale téléphonique est déjà accessible au 078/158 008

C. Staf

Sports

REMISE DU MÉRITE SPORTIF ET DES RÉCOMPENSES SPORTIVES 2011

14 récompenses ont été distribuées lors de cette remise des prix qui a eu lieu le vendredi 20 janvier à la salle du Maka.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous avons voulu rendre un hommage posthume à Carlo del Zotto, décédé récemment des suites de cette maladie qui trop souvent choisit injustement ses victimes. Carlo était membre du comité d'accompagnement sportif pour son village de Spontin, dont il aimait à dire qu'il était le plus beau village du monde. Il faisait aussi partie du club de tennis de table et du



Patrimoine de Spontin, pour encore mieux se mettre au service des autres et de son village. Son humour et sa vive répartie, sa générosité et plus encore, sa simple présence parmi nous, nous manquent déjà. Un ami qui nous était cher s'en est allé ...

La Reconnaissance sportive a été décernée à **Herman Nyssen** qui oeuvre depuis plus de 40 ans au service du sport automobile régional.

L'espoir de l'année est Louis Toussaint, qui pratique le cyclisme sur route en compétition depuis l'âge de 8 ans. En 2011, à l'âge de 16 ans, il a terminé la saison avec 2 titres de champion de Wallonie (route et Contre la montre) dans la catégorie des débutants.

Les sportifs de l'année sont :

Aline Gerardy, 16 ans, excelle dans cette discipline très exigeante qu'est l'athlétisme, et plus particulièrement le cross country. Dès février, elle devient championne provinciale pour la 5ème année consécutive. A la Lotto Cross Cup, elle termine 6ème et 1ère scolaire 1994 wallonne, ce qui lui vaut un nouveau titre de championne LBFA. Elle décroche aussi le titre de championne LBFA toutes catégories sur 800 m à Herve et celui de championne LBFA sur 800 m en catégorie scolaire.

Georges Fromont manie l'épée d'une main experte sous l'oeil attentif de son maître d'armes, Monsieur Bessemans. En 2011, il a décroché le titre de champion de Belgique en cadets épée à Charleroi.

9 équipes championnes en 2011 ont été mises à l'honneur.

En balle pelote, nous comptons 3 équipes championnes à la Royale Dorinne pelote.

L'équipe pupilles (9-12 ans).

L'équipe de division II régionale et **l'équipe de Nationale III**.

Le Volley Club Mosan compte 2 équipes championnes en 2011.

Les juniores filles sont non seulement championnes provinciales, mais aussi championnes francophones et 3ème au championnat de Belgique.

Les scolaires filles ont décroché la 1ère place au championnat provincial et la 3ème au championnat francophone.

En tennis de table, 3 équipes provinciales sont montées d'un échelon.

L'équipe C du PCBV Mont (division 5G).

L'équipe A de Spontin.

L'équipe B de division 4 d'Evrehailles.

En 2011 nous comptons aussi une équipe championne au mini-foot. Le Panda Yvoir.

Enfin, **le Mérite sportif de la commune d'Yvoir** a été attribué cette année à un club de l'entité qui évolue non seulement au niveau national, mais est aussi un bel exemple de promotion du sport chez les plus jeunes. Fondée en 1947 par Arthur Kinard sous le matricule 01-06-14, **la Royale Dorinne Pelote** fêtera cette année ses 65 bougies. Sous la houlette de Jean-Marie Lambaerts, Président depuis une bonne vingtaine d'année, son fils Cédric, Secrétaire et Jean-Pierre Reuliaux, Trésorier, le club compte une soixantaine de joueurs

âgés de 5 à 50 ans. Il aligne 4 équipes d'adultes et autant de jeunes réparties en 1 équipe en Nationale 2, 1 en promotion, 1 en régionale 1, 1 en régionale 2, 2 équipes de minimes et 2 équipes de pré-pupilles. Signalons aussi le prêt de joueurs pupilles à Crupet.

Durant toutes ces années, la Royale Dorinne Pelote a toujours aligné au moins une équipe de jeunes, ce qui n'est évidemment pas banal à l'heure où le sport ballant perd de son engouement auprès des plus jeunes, sans cesse sollicités par des loisirs de plus en plus diversifiés. Les équipes championnes du club mises à l'honneur témoignent de la bonne santé et de la gestion saine du club par une poignée de bénévoles à qui nous avons conseillé de ne pas changer de tactique ni d'esprit, car elle constitue un bel exemple de réussite dont elle peut être fière.



Dominique Deravet-Clement
Echevine des Sports

BALLE PELOTE D'YVOIR

Voici le calendrier de nos luttes à domicile – saison 2012

Nous attirons l'attention des habitants sur l'interdiction de stationner rue de l'hôtel de ville ces jours-là.

07/04	Yvoir	Crupet
14/04	Yvoir	Leignon
28/04	Yvoir	Bail
12/05	Yvoir	Saint-marc
17/05	Coupe	
19/05	Yvoir	Beuzet
02/06	Yvoir	Warnant
23/06	Yvoir	Saint-Denis
07/07	Yvoir	Grand-Leez
21/07	Yvoir	Taviet
11/08	Coupe	
12/08	Coupe	
18/08	Yvoir	Ciney
25/08	Qualif. Tour final	
26/08	Qualif. Tour final	

NATATION

La ligue des familles d'Yvoir propose **une heure de natation** en famille au Collège Saint-Paul les dimanches de 11 heures à midi **du 29 avril au 24 juin 2012**.

Renseignements : Marc Eloin – 082/61.18.79



Pêle-mêle

JOURNÉE BALADE ET REPAS DES «VÎS SOLÈTS» DE SPONTIN

Le groupe de marcheurs «Les Vîs Solêts» de Spontin organise sa journée annuelle consacrée à la balade et à un repas convivial le 20 mai 2012 à Conjoux (Ciney).

Rendez-vous est donné à tous les amateurs -qu'ils soient membres du groupe, sympathisants ou simples curieux- à l'église de Conjoux, le dimanche 20 mai à 10h. Après une courte balade (5,5 km - chaussures de marche), la journée se poursuivra, pour ceux qui le souhaitent, par un repas convivial aux « Tables de Barcène » (RV à 12H).

La participation à la balade est gratuite. Le prix du repas est fixé à 37,50 € (apéritif, ½ vin et café inclus).

Aucune réservation n'est nécessaire pour participer à la balade du 20 mai. Il est par contre nécessaire de réserver le repas avant le 5 mai 2012 (le paiement se fera sur place) en contactant Daniel Ista (0477/35.24.96 ou 081/41.40.43 - istadaniel@hotmail.com)



DÉCOUVREZ LES 2 PREMIÈRES MANIFESTATIONS DU SYNDICAT D'INITIATIVE D'YVOIR

Samedi 5 mai : Banquet d'ouverture de la saison touristique sur l'Île d'Yvoir

Menu

La quenelle de brochet sauce Nantua

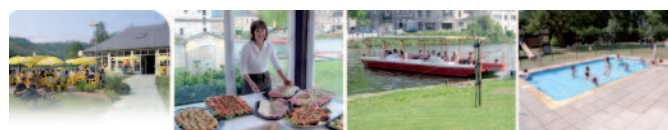
Le velouté au cresson de fontaine

L'effiloché de bœuf à l'échalote et aux senteurs des sous-bois
Pommes croquettes

La soupe de fruits rouges sur glace vanille

L'Île d'Yvoir est accessible de la mi-avril à la fin septembre, tous les jours de 9h jusqu'en soirée.

Il est également possible de louer gratuitement l'Île d'Yvoir pour des séminaires, communions, banquets, réceptions et animations.



Du vendredi 8 au dimanche 17 juin 2012 : exposition Mos'art

L'exposition Mos'Art a été lancée en 1998 par le Syndicat d'Initiative d'Yvoir et fait la part belle à l'art mosan !

YVOIR **SALLE OMNISPORT DU "MAKA"**
DU 08 JUIN AU 17 JUIN 2012

15^{ÈME} Mos'Art EXPO **EXPO CONTRASTE**

PLUS DE 60 ARTISTES exposent
1000 CREATIONS ORIGINALES

ART CHINOIS ANCIEN et ART MOSAN ACTUEL

VENDREDI 08 JUIN, VERNISSAGE À 19H30 SAMEDI ET DIMANCHE 09/10 JUIN DE 11H À 19H
DU LUNDI 11 AU JEUDI 14 JUIN DE 15H À 19H VENDREDI 15 JUIN DE 15H À 22H
SAMEDI ET DIMANCHE 16/17 JUIN DE 11H À 19H REMISE DES "MOS'ART" LE DIMANCHE 17 JUIN À 17H



VIGNETTE D'ACCÈS AU DOMAINE DE CHEVETOGNE



Etat Civil

du 1er janvier au 29 février 2012

NAISSANCES

Janvier 2012 :

2 : Clara et Lucie **Leboutte** d'Evrehailles * 6 : Victor **Carlier** de Mont * 14 : Robin **Hastir** d'Yvoir * 17 : Lucie **Delcourt** de Durnal * 22 : Merlin **Cellier** d'Evrehailles * 24 : Noé **Cadelli** de Mont et Quentin Marchal de Godinne * 25 : Félicien **Body** de Durnal * 27 : Victor **Malotaux** d'Evrehailles * 29 : Baptiste **Lemineur** de Dorinne * 30 : Lucie **Annet** de Dorinne

Février 2012 :

02 : Savana **Didion** de Durnal * 13 : Mila **Van Hoof** d'Yvoir et Mayron **Gauthier** d'Yvoir * 20 : Sophia **Simon** de Mont * 28 : Joséphine **Marchand** de Purnode et Robin **Boland** de Spontin

DÉCÈS

Janvier 2012 :

† Marc **Mouchon**, 56 ans, de Mont † Zéma **Willem**, 85 ans, veuve Jacquet, de Durnal † Benoit **Massignan**, 46 ans, de Durnal † Joseph **Vandevelde**, 74 ans, époux Hebert, d'Yvoir † Léon **Lessuisse**, 80 ans, époux Libert, de Godinne † Octave **Saudemont**, 70 ans, époux Dardenne, de Durnal † René **Notte**, 85 ans, d'Yvoir † Juliette **Ledocq**, 89 ans, veuve Pasteels, d'Yvoir † Jenny **Lambrechts**, 76 ans, veuve Ponselee, de Godinne † Jean **Mathebe**, 86 ans, d'Yvoir † Léa **Baudoin**, 89 ans, veuve Camberlin, d'Yvoir †

Février 2012 :

† Simonne **Rifflet**, 89 ans, veuve Mathieur, de Godinne † Robert **Sohy**, 69 ans, d'Yvoir † Pierre **Lorent**, 64 ans, de Godinne † Benjamin **Meunier**, 33 ans, d'Yvoir † Hugues **Schmitz**, 47 ans, de Purnode † Denise **Appart**, 87 ans, à Godinne † Marcel **Adolfsson**, 90 ans, veuf Dorval, de Houx † Gilbert **Tripnaux**, 81 ans, époux Antoine, de Godinne † Andrée **Dave**, 90 ans, de Godinne † Olivier **Englebert**, 92ans, veuf Lommers, d'Yvoir †

Agenda

du jeudi 19 avril 2012 au 2 juillet 2012

Infos à diffuser ? Contactez le Service Accueil de la Commune : 082/61.03.29 - accueil@yvoir.be

AVRIL

- o **Jeudi 19** : **collecte de sang** à la cafétéria du Maka à Yvoir de 15h à 18h30.
- o **Jeudi 19** : **Oxfam Trailwalker** - soirée d'information à 20h au MOC, place de l'illon, 7 à 5000 Namur. Infos : 0475/40.61.53 - anne-sophie@oxfamtrailwalker.be - www.oxfamtrailwalker.be/fr
- o **Vendredi 20** : **récitation** de Francesca Solleville chez J-L Pierret à Anhée, rue d'Henneumont, 2 à 20h. Réservation obligatoire : 082/61.36.05 ou 0473/40.82.04
- o **Samedi 21** : **cabaret du coeur** au profit du Télévie 2012 à la salle du Maka à Yvoir (1er étage). Infos : M-B. Crucifix - 082/214.920
- o **Dimanche 22** : **petit train citoyen** - visite de la commune pour lancer un débat démocratique à la veille des élections communales. Rendez-vous Place de l'Hôtel de Ville dès 8h30 pour un petit-déjeuner. Départ du train à 10h et retour vers 11h30. Infos : 081/41.27.91
- o **Dimanche 22** : **marche Adepts** à Purnode (5-10-20 km) au départ de la salle du patronage située Grand'Place (près de l'église). Infos : Association de parents - N. Machuelle - 082/74.49.76
- o **Lundi 23** : **réunion d'information sur le PCDN** à 19h30 à la salle des fêtes du complexe sportif, rue du Maka à Yvoir (1er étage). Infos : 082/61.03.73 - environnement@yvoir.be
- o **Vendredi 27** : les Résidents du Centre de la Croix-Rouge d'Yvoir « Pierre Bleue » vous invitent à partager leurs **plats aux saveurs du Monde** à partir de 18H30. Gratuit - Réservation obligatoire avant le 20/04 au 082/61.05.90
- o **Samedi 28** : **chapitre de la prévôté de Poilvache**. Cérémonie d'intronisation. Infos : M. Barcena - 0474/403.773

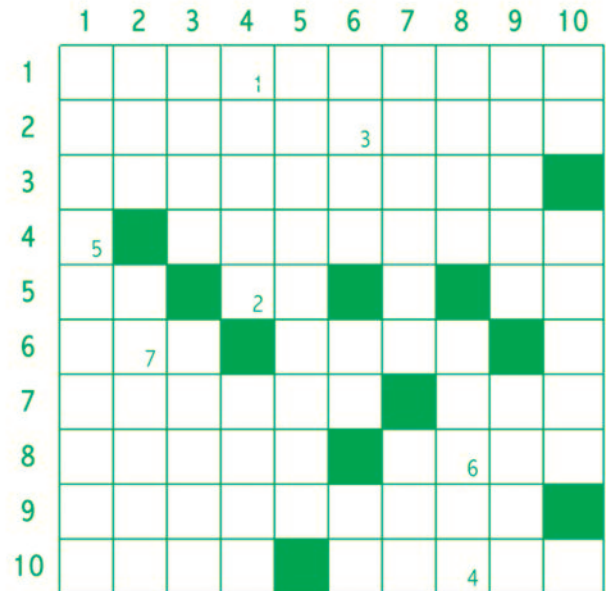
MAI

- o **Samedi 5** : **banquet d'ouverture de la saison touristique sur l'île d'Yvoir**. Infos : SI 082/61.03.29 - 0475/73.98.94 ou <http://www.yvoir-tourisme.be>
- o **Samedi 5 et dimanche 6** : le Moulin de Spontin vous invite à la **3e édition de Tire ton plant ... ou Troque ta plante** de 11 h à 18 h. Le rendez-vous des amoureux du potager, des fleurs et des jardins qui veulent faire du troc avec leurs surplus et leurs coups de cœur. Plante à l'honneur cette année : l'ortie, sous toutes ses formes. Bar, petite restauration et visites libres du moulin en activité. Info : 083/699573
- o **Lundi 7** : **conférence** « A la découverte du monde souterrain. Mystères et richesses du sous-sol à Yvoir » à 20h au centre culturel "La Vieille Ferme", rue du Prieuré 1 à Godinne.



Mots d'Yvoir, croisés

proposés par MAJA



Horizontalement

- Accompagne le groupe sentiers d'Yvoir
- Artistes décorateurs
- Tendance à idéaliser la vie dans un de nos villages
- Matons
- Est à Londres - Exempli gratia - Possessif
- Précède que ou quel - Les recharger c'est reconstituer ses forces (au sing)
- Ordinaires - Argile
- Arme de main - Sable mouvant
- Après des occultations
- Société européenne de systèmes optiques - Endroits

Verticalement

- Peuvent être de passage entre nos quartiers
- Au bord des larmes - Ouvre toutes les portes
- Lavande ou valériane - Peu utilisées cet hiver
- Coiffure du pape - Monnaie à Madrid
- Illicites
- Choisis - Jeu vidéo - Pronom
- Retour de la vague - Nul n'est au-dessus
- Lutte japonaise - Boîte productive
- Gisement pétrolier en mer du Nord - Né
- Préposition savante - Noir du blason

Mot à découvrir au profit du FNRS



Le mot à découvrir dans le problème précédent était MOULIN.

- o **Mardi 8 et mercredi 9** : **exposition** « La découverte des sites karstiques du bassin Bocq-Samson ». Le mardi à 14h et à 17h30 et le mercredi à 14h et 20h. Grange de la Vieille Ferme de Godinne, rue du Prieuré, 1 à Godinne. Entrée libre.
- o **Du vendredi 11 au dimanche 13** : **fête du village** à Godinne. Infos : A. Gérain - 082/61.36.87
- o **Samedi 12** : **promenade thématique** guidée au départ de la ferme de Tricointe à Yvoir à 14h. Excursion pédestre depuis les chantoirs de Tricointe jusqu'aux abris-sous-roche du Bocq.
- o **Dimanche 13** : **marche Adeps** à Dorinne (5-10-15-20 km) au départ de l'école communale, place du Centenaire, 3 à Dorinne. Infos : C. Galet - 0477/60.50.35
- o **Dimanche 13** : repas spécial **fête des mères** vin compris sur l'île d'Yvoir.
- o **Dimanche 13** : **initiation à la spéléologie à la grotte Toulemonde** à Yvoir. Rendez-vous à 14h à l'Institut du Sacré-Coeur, rue du Redeau à Yvoir. Encadrement par des spéléologues. Date limite d'inscription : jeudi 10 mai. Inscriptions : 082/610.373 ou 082/610.325 - urbanisme@yvoir.be
- o **Du vendredi 18 au dimanche 20** : **randonnée de trois jours** dans l'entité d'Yvoir. Infos : Laurence Hubert aspirante guide-accompagnateur au CFAR - 0495/32.05.47 - laurencehubert81@hotmail.com
- o **Les 17, 19, 20, 26, 27 et 28** : **voyage en autorail** avec le chemin de fer du Bocq. Départ Spontin à 10H05, 12H05, 14H05 et 16H05. Accueil en gare de Spontin. possibilité d'embarquer/débarquer à Purnode/Dorinne-Durnal (Chansin)/Senenne/Braibant/Ciney (les dimanches). Info : 0495/61.49.56 ou www.cfbocq.be
- o **Dimanche 27** : **marche Adeps** (5-10-15-20 km) au départ de l'école d'Yvoir, place du Monument, 10. Infos : B. Lambremont - 082/61.12.26 - 0473/85.36.36
- o **Dimanche 27** : **brocante** à Purnode dans le centre du village. Infos : Y. Dirick - 0472/77.98.47 ou Youri Chiandussi - 0478/57.94.01
- o **Dimanche 27** : le centre Croix-Rouge d'Yvoir organise « **Balade et teintures végétales** ». Réservation obligatoire pour le jeudi 17 mai. Gratuit. Réservation : 082/61.03.88 ou centre.yvoir@redcross-fr.be

JUIN

- o **Samedi 2** : **souper dansant** du Bourgmestre à la salle omnisports du Maka à partir de 19h30.
- o **Dimanche 3** : journée « **églises ouvertes** » dans l'entité d'Yvoir.
- o **Du vendredi 8 au dimanche 17** : le Syndicat d'Initiative d'Yvoir organise **la 15ème édition de l'exposition Mos'art** à la salle omnisports du Maka. Infos : 082/61.03.29 ou 0475/73.98.94 - <http://www.yvoir-tourisme.be>
- o **Dimanche 17** : repas spécial **fête des pères** vin compris sur l'île d'Yvoir. **marche Adeps** à Houx. Infos : R. Vanlierde - 082/61.23.57
- o **Mardi 12 et 19** : **permanences fiscales** à partir de 9h à l'Espace Public Numérique situé rue du Maka à Yvoir.
- o **22, 23 et 24** : **nouvelle kermesse** à Durnal.
- o **Du Vendredi 29 juin au lundi 02 juillet** : **kermesse** à Spontin. Infos : O. Tasiaux - 083/69.92.13